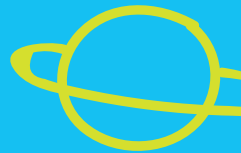




Appui à l'innovation des PME



La crise sanitaire a profondément impacté les entreprises. Elle remet en question pour beaucoup d'entre elles leur business model et démontre la nécessité d'une transformation profonde, notamment par la digitalisation.

L'innovation devient l'un des axes majeurs de réponse pour les entreprises. : développer, faire évoluer, créer de nouveaux business mais aussi pérenniser et consolider ses activités et ses clients.

Qu'il s'agisse d'investissements matériels, immatériels, de processus d'organisation, de création de nouveaux produits ou de repositionnement de l'entreprise, l'innovation peut prendre toutes les formes et s'adapter à toutes les entreprises !

L'appui Innovation a ainsi pour vocation d'apporter un soutien à l'initiative d'innover dans les PME, en prenant en charge une partie des dépenses internes.

*Cette action est un des outils de Mission Innovation, programme d'Atelier de sensibilisation à l'Innovation.

→ Objectif

Favoriser les projets d'innovation des PME par une prise en charge d'une partie des dépenses internes

→ Thématiques éligibles

Prise en charge des dépenses internes liées au projet d'innovation :

- Heures passées par les collaborateurs sur le projet
- Achat de matières premières
- Test Machine ...

→ Cible

PME au sens Européen, du territoire de la CAPSO

→ Montant de l'aide

Prise en charge de 30% des dépenses internes du programme d'innovation dans un maximum de 1 500€ TTC par entreprise

→ Modalités

L'entreprise fait une demande de prise en charge via un formulaire reprenant l'identité de l'entreprise, le projet d'innovation et le budget global de l'opération

Après validation de la demande par la CAPSO, l'aide sera versée sur attestation sur l'honneur de l'entreprise des dépenses acquittées et des justificatifs demandés (factures, ...)

→ Durée de l'action

De novembre 2020 à décembre 2021